Décision n° 2020-1081
de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 29 septembre 2020
prorogeant la durée des autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3400 - 3800 MHz de la société Orange pour des expérimentations 5G

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l'Arcep ») ;

Vu la décision n° 2019-1770 modifiée en date du 5 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Linas-Montlhéry ;

Vu la décision n° 2019-1785 modifiée en date du 5 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Douai ;

Vu la décision n° 2019-1807 modifiée en date du 5 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G sur la ligne TGV Lyon-Mâcon ;

Vu la décision n° 2019-1875 modifiée en date du 17 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Belfort ;

Vu la décision n° 2019-1921 modifiée en date du 19 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Montrevault-sur-Evre ;

Vu la décision n° 2020-0240 modifiée en date du 27 février 2020 modifiée autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Montpellier ;

Vu la décision n° 2020-0241 modifiée en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Nantes ;

Vu la décision n° 2020-0242 modifiée en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux ;

Vu la décision n° 2020-0243 modifiée en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Paris et ses environs (carrefour Pleyel) ;

Vu la décision n° 2020-0250 modifiée en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Marseille ;

Vu la décision n° 2020-0251 modifiée en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Lille ;

Vu la décision n° 2020-0266 modifiée en date du 3 mars 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Châtillon ;

Vu la décision n° 2020-0332 modifiée en date du 26 mars 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Lille ;

Vu la décision n° 2020-0334 modifiée en date du 26 mars 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Marseille ;

Vu la décision n° 2020-0397 modifiée en date du 9 avril 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Paris ;

Vu la décision n° 2020-0398 modifiée en date du 9 avril 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Montpellier ;

Vu la décision n° 2020-0399 modifiée en date du 9 avril 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Nantes ;

Vu la décision n° 2020-0496 modifiée en date du 7 mai 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à l'intérieur d'un bâtiment situé à Vaudreuil ;

Vu la décision n° 2020-0673 en date du 23 juin 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Villejuif ;

Vu le courrier électronique de la société Orange en date du 20 juillet 2020 demandant la prorogation des autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3400 - 3800 MHz listées à l'annexe de la présente décision pour effectuer des expérimentations 5G ;

Après en avoir délibéré le 29 septembre 2020,

Pour les motifs suivants :

La société Orange est titulaire des autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3400 - 3800 MHz listées à l'annexe de la présente décision afin de mener, de manière temporaire, des expérimentations sans fins commerciales portant sur la 5G. Ces autorisations arrivent à échéance le 30 septembre 2020.

Par un courrier électronique en date du 20 juillet 2020, la société Orange a demandé à l'Arcep la prorogation de ces autorisations d'utilisation de fréquences pour lui permettre d'obtenir les retours techniques et opérationnels attendus de ces expérimentations.

Après examen de la demande au regard notamment de l'article L. 42-1 du CPCE et compte-tenu des objectifs de régulation prévus à l'article L. 32-1 du CPCE, en particulier l'objectif de développement de l'innovation, et du calendrier envisagé pour l'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences pérennes dans cette bande pour la 5G, les autorisations d'utilisation de fréquences listées à l'annexe de la présente décision sont prorogées jusqu'au 17 novembre 2020.

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences de la société Orange dans la bande 3400 - 3800 MHz listées à l'annexe de la présente décision sont prorogées jusqu'au 17 novembre 2020.

Article 2. La directrice générale de l'Arcep est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire et publiée sur le site internet de l'Arcep.

Fait à Paris, le 29 septembre 2020,

Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe

Titulaire	Lieu	Décision	Date de fin
Orange	Linas - Montlhéry	2019-1770 modifiée	30/09/2020
Orange	Douai	2019-1785 modifiée	30/09/2020
Orange	Ligne TGV Lyon-Mâcon	2019-1807 modifiée	30/09/2020
Orange	Belfort	2019-1875 modifiée	30/09/2020
Orange	Montrevault-sur-Evre	2019-1921 modifiée	30/09/2020
Orange	Montpellier	2020-0240 modifiée	30/09/2020
Orange	Nantes	2020-0241 modifiée	30/09/2020
Orange	Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux	2020-0242 modifiée	30/09/2020
Orange	Paris et environs	2020-0243 modifiée	30/09/2020
Orange	Marseille	2020-0250 modifiée	30/09/2020
Orange	Lille	2020-0251 modifiée	30/09/2020
Orange	Châtillon	2020-0266 modifiée	30/09/2020
Orange	Lille	2020-0332 modifiée	30/09/2020
Orange	Marseille	2020-0334 modifiée	30/09/2020
Orange	Paris	2020-0397 modifiée	30/09/2020
Orange	Montpellier	2020-0398 modifiée	30/09/2020
Orange	Nantes	2020-0399 modifiée	30/09/2020
Orange	Vaudreuil	2020-0496 modifiée	30/09/2020
Orange	Villejuif	2020-0673	30/09/2020